

CARTES NATIONALES D'IDENTITÉ SÉCURISÉES

POUR UNE PERSONNE MAJEURE – durée de validité 15 ans

Prévoir 15 mn pour les démarches administratives
(Vérification des documents, saisie et transmission des pièces à la Préfecture)

Présence de l'intéressé(e) obligatoire lors du dépôt du dossier et du retrait de votre carte nationale d'identité

TOUT DOSSIER INCOMPLET NE POURRA ÊTRE SAISI
LES ORIGINAUX ET LES PHOTOCOPIES SONT INDISPENSABLES

Pièces à fournir	Observations	
<input type="checkbox"/> PRÉ-DEMANDE	<i>A renseigner sur le site de l'ANTS – à imprimer et à apporter en Mairie</i>	Original
<input type="checkbox"/> LE CERFA 12100*02	<i>à remplir en ligne sur « formulaire.modernisation.gouv.fr » et à imprimer</i>	
<input type="checkbox"/> La Carte Nationale d'Identité	<i>en cours de validité ou périmée depuis moins de deux ans</i>	Original
<input type="checkbox"/> Le passeport	<i>en cours de validité ou périmé depuis moins de deux ans</i>	Original
<input type="checkbox"/> Une copie intégrale d'acte de naissance	<i>si CNIS/Passeport périmés depuis plus de deux ans - à demander à la Mairie de son lieu de naissance.</i>	Original
<p>Pour une personne née à l'étranger ou à Monaco : demander l'acte à Nantes : « <i>Ministère des Affaires étrangères – Service central d'état civil - 11 rue de la Maison Blanche - 44941 NANTES Cedex 09</i> » ou sur internet : https://pastel.diplomatie.gouv.fr/dali</p> <p>NB : Les demandeurs nés à l'étranger dont un des parents est né à l'étranger et l'autre en France doivent fournir l'acte de naissance de ce dernier ; les personnes nées en France de deux parents nés à l'étrangers doivent fournir un certificat de nationalité française.</p>		
<input type="checkbox"/> Deux photos couleur de face (récentes moins de 6 mois)	récentes et identiques, sur fond uni (sauf blanc), bouche fermée, sans lunettes - selon NOR : IOCD0900595A à consulter sur le site www.legifrance.gouv.fr (arrêté du 05 février 2009 consolidée au 14/04/2015)	
<input type="checkbox"/> Un justificatif de domicile	au nom de l'intéressé, de moins d'un an (exemple : facture, échéancier, internet, téléphone mobile, impôts) Attention les attestations titulaire d'un contrat ne sont pas acceptés.	Copie + original

POUR LES PERSONNES MAJEURES HEBERGEES :

Pièces à fournir	Observations	
<input type="checkbox"/> Une attestation de l'hébergeant		
<input type="checkbox"/> La Carte Nationale d'Identité de l'hébergeant		Copie + original
<input type="checkbox"/> Un justificatif de domicile	au nom de l'hébergeant, de moins de trois mois	Copie + original

EN CAS DE PERTE, VOL OU DETERIORATION DE LA CARTE NATIONALE D'IDENTITE

Pièces à fournir	Observations	
<input type="checkbox"/> Déclaration de perte ou de vol	<i>Ce document est à établir en Mairie (perte) ou à la Gendarmerie (vol).</i>	Original
<input type="checkbox"/> Timbres fiscaux d'un montant total de 25€	<i>à acheter chez un buraliste ou en Trésorerie, ou sur le site « timbres.impots.gouv.fr » lors de la pré-demande</i>	

POUR SIGNALER TOUT CHANGEMENT DANS VOTRE ETAT CIVIL, MERCI DE JOINDRE A CES PIECES LES JUSTIFICATIFS CORRESPONDANTS

(acte de mariage, jugement de divorce, nouveau justificatif de domicile en cas de déménagement etc...)

Obligatoire : RAPPORTER L'ANCIENNE CARTE NATIONALE D'IDENTITE AU MOMENT DU RETRAIT.

Horaires : 8h15 / 11h15 – 13h30 / 16h15 (du lundi au vendredi)
Sur rendez-vous (04.92.10.59.59)

CARTES NATIONALES D'IDENTITÉ SÉCURISÉES POUR UNE PERSONNE MINEURE – durée de validité 10 ans

Prévoir 15 mn pour les démarches administratives
(Vérification des documents, saisie et transmission des pièces à la Préfecture)

Présence de l'intéressé(e) obligatoire lors du dépôt du dossier

TOUT DOSSIER INCOMPLET NE POURRA ÊTRE SAISI
LES ORIGINAUX ET LES PHOTOCOPIES SONT INDISPENSABLES

Pièces à fournir	Observations	
<input type="checkbox"/> PRÉ-DEMANDE	<i>A renseigner sur le site de l'ANTS – à imprimer et à apporter en Mairie</i>	Original
<input type="checkbox"/> LE CERFA 12101*02	<i>à remplir en ligne sur « formulaires.modernisation.gouv.fr » et à imprimer</i>	
<input type="checkbox"/> La Carte Nationale d'Identité	<i>en cours de validité ou périmée depuis moins de deux ans</i>	Original
<input type="checkbox"/> Le passeport	<i>en cours de validité ou périmé depuis moins de deux ans</i>	Original
<input type="checkbox"/> Une copie intégrale d'acte de naissance	<i>si aucun papier d'identité ou si périmé depuis plus de deux ans</i>	Original
<input type="checkbox"/> Le livret de famille		Copie + original
<input type="checkbox"/> Deux photos en couleur de face (récentes moins de 6 mois)	récentes et identiques, sur fond uni (sauf blanc), bouche fermée, sans lunettes - selon NOR : IOCD0900595A à consulter sur le site www.legifrance.gouv.fr (arrêté du 05 février 2009 consolidée au 14/04/2015)	
<input type="checkbox"/> Un justificatif de domicile	au nom du parent accompagnant, de moins d'un an (exemple : facture, échéancier, internet, téléphone mobile, impôts) Attention les attestations titulaire d'un contrat ne sont pas acceptés.	Copie + original
<input type="checkbox"/> La Carte Nationale d'Identité du parent accompagnant	<i>en cours de validité</i>	Original

POUR LES MINEURS DONT LES PARENTS SONT DIVORCES

<input type="checkbox"/> Le jugement de divorce complet		Copie + original
<input type="checkbox"/> L'autorisation du parent non accompagnant pour les gardes alternées	<i>Si garde alternée, produire un justificatif de domicile pour chaque parent</i>	Original
<input type="checkbox"/> La Carte Nationale d'Identité du parent non accompagnant	<i>en cours de validité</i>	Copie + original

POUR LES MINEURS DONT LES PARENTS NE SONT PAS MARIÉS

<input type="checkbox"/> Attestation autorisant la carte nationale d'identité du parent non accompagnant		Original
<input type="checkbox"/> La carte nationale d'identité du parent non accompagnant		Copie + original

EN CAS DE PERTE, VOL OU DETERIORATION DE LA CARTE NATIONALE D'IDENTITE

<input type="checkbox"/> Déclaration de perte ou de vol	<i>Ce document est à établir en Mairie (perte) ou à la Gendarmerie (vol).</i>	Original
<input type="checkbox"/> Timbres fiscaux d'un montant total de 25€	<i>à acheter chez un buraliste ou en Trésorerie, ou sur le site « timbres.impots.gouv.fr » lors de la pré-demande</i>	

Obligatoire : RAPPORTER L'ANCIENNE CARTE NATIONALE D'IDENTITE AU MOMENT DU RETRAIT.

Horaires : 8h15 / 11h15 – 13h30 / 16h15 (du lundi au vendredi)
Sur rendez-vous (04.92.10.59.59)